



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 9 décembre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 18h45

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BLAISON René suppléant de Mme Valérie MAILLARD ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Thérèse ;

C.C.L.L :

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : PARIS Daniel

Procuration de vote :

Mandants : Guillaume BAILLY ; Alain MONNIER ; André TERZO.

Mandataires : LAMBERT Marie ; STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril.

**Objet : 1C. Révision de l'AP-CP 2018-01 « Travaux de modernisation de la ligne de 2022 de
l'usine d'incinération »
2022/12_03-60**

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉVISION DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE
 MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002
 DE L'USINE D'INCINÉRATION »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2)

En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
DEPENSES						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>			762 327,80			
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00

Proposition de révision de l'AP (décembre 2022)

L'AP-CP 18-01 a été modifiée 7 fois : au regard des réalisations effectives entre 2018 et 2021, il est ici proposé de revoir l'AP-CP fin 2022, afin de tenir compte des estimations de réalisations à fin 2022 et, de fait, ouvrir les crédits de paiement adéquats sur 2023.

Cette révision tient toujours compte de l'impact des avenants déjà signés et anticipe ceux potentiellement à venir et estime une enveloppe de révisions de prix, déjà réglées et à régler.

Révision n°8 - 9 décembre 2022								
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Simulation CA 2022	CP 2023
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés								
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710	0,00	1 905 442,70	214 267,30	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 645 281	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	421 582,55	390 000,00	7 948
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320	0,00	442 555,22	775 996,52	235 768,26		0
SOUS TOTAL PHASE 1		14 219 311	0,00	9 793 279,04	3 370 733,05	657 350,81	390 000,00	7 948
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	450 000	0,00	0,00	14 953,04	101 672,34	220 000,00	113 375
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 577 000	0,00	0,00	0,00	499 555,74	190 000,00	887 444
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		2 027 000	0,00	0,00	14 953,04	601 228,08	410 000,00	1 000 819
Estimation révisions / Avenants dont médiation		0						
TOTAL		16 246 311	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	800 000,00	1 008 767
RECETTES								
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 558	0,00	0,00	0,00	0,00	343 532,32	229 025
16	Emprunt et dette assimilés / autofinancement	15 673 754	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	0,00	332 104
TOTAL		16 246 311	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	343 532,32	561 129

A l'unanimité, le Comité Syndical valide la proposition de révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La révision des crédits de paiement prévus pour 2023 est proposée dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023.

Pour extrait conforme,
 Le Président du SYBERT,
 Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
 PARIS Daniel

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 025-252508247-20221209-2022120360-DE